

RAID AVENTURE 2023

INSCRIPTION & AUTORISATION PARENTALE

À déposer ou renvoyer avec le règlement à l'Animation Jeunesse de ton secteur :

☐ AJ de la Basse-Zorn
34, rue de la Wantzenau
67720 HOERDT



Je soussigné(e) :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Adresse :

Code postal :

Tél. :

Ville :

Email :

[] Régime général ou local :

N° d'allocation CAF (7 chiffres)

.....



[] Régime spécial :

[] MSA, précisez

n° :

[] Conseil de l'Europe

Merci de préciser :

Employeur du parent 1 (ou tuteur) :

Employeur du parent 2 :

Nom, Prénom (du jeune) :

Né(e) le :

Tél. :

Email (écrire lisiblement SVP) :

Noms, Prénoms des membres de l'équipe :

1.

2.

3.

Les tarifs appliqués sont fonction du Quotient Familial attribué par la CAF.

Si vous ne connaissez pas votre n° CAF ou MSA, merci de vous adresser à l'animateur.

☐ QF 1 : 0 à 500	☐ QF 2 : 501 à 700	☐ QF 3 : 701 à 950	☐ QF 4 : 951 à 1250	☐ QF 5 : 1251 à plus
80€	85€	95€	110€	120€

je paie par :

☐ Chèque (à l'ordre de la FDMJC Alsace)

☐ Espèces

J'autorise le responsable à prendre toutes les dispositions qu'ils jugeront utiles en cas d'accident ou de malaise survenu à mon enfant. Je demande à être prévenu dans les plus brefs délais. Au retour de l'activité, si je ne suis pas présent(e) pour prendre en charge mon enfant, je décharge l'organisateur de sa responsabilité et j'autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile après qu'il ait été déposé à l'endroit défini au préalable. J'autorise que mon enfant soit filmé/photographié dans le cadre de ces activités. Ces films/photos pourront être utilisés pour des publications de la FDMJC Alsace, de la Commune de la Wantzenau, et des Communautés de Communes de la Basse-Zorn et du Pays Rhénan, sans limitation de durée. Si je refuse, je le signale par écrit à l'animateur.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association, et organismes financeurs bas-rhinois (CAF, Conseil Départemental, etc.). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la structure (périscolaire ou animation jeunesse) dont vous dépendez.

Merci de joindre à l'inscription le bulletin d'adhésion et la fiche sanitaire de liaison.

Fait le, à

Certifié exact

Signature des parents :



FÉDÉRATION DES
MAISONS DES JEUNES
ET DE LA CULTURE
D'ALSACE



La Wantzenau
Strasbourg-Esplanade



Animation Jeunesse
de la Communauté des Communes
du Pays Rhénan

Pays
Rhénan
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES



Basse-Zorn
Communauté de communes



Du 8 au 11 juillet 2023 à Rountzenheim-Auenheim + villages voisins

Inscription par équipes de 3. Un classement final sera établi par catégorie.

Hébergement sous tentes à Rountzenheim-Auenheim / Tarif à partir de 80€ (selon Quotient Familial CAF.

Les infos détaillées (horaires, rendez-vous, trousseau à prévoir...) seront envoyées après inscription.

Infos et inscriptions :

ANIMATION JEUNESSE FDMJC ALSACE DE LA BASSE-ZORN

34 rue de La Wantzenau 67720 HOERDT

Chloé : 06 36 17 10 27 - chloe-koehlhoeffer@cc-basse-zorn.fr

Raid Adventure

raid.aventure



Le Raid Aventure c'est quoi ?

- L'inscription à cette aventure se fait par équipes de 3 pouvant être mixtes.
- C'est un séjour de 4 jours sous tente.
- Nous camperons au terrain de football de Rountzenheim-Auenheim.
- Les déplacements pendant le séjour se feront à vélo.
- Des épreuves tout au long de l'aventure !

Jour 1 : Samedi 8 juillet

9h : Découverte du campement et installation dans les tentes.
Des épreuves d'initiation sur différents pôles.
Première veillée en soirée.



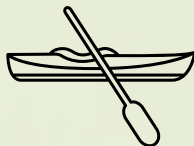
Jour 2 : Dimanche 9 juillet

Des épreuves d'orientation et des épreuves de précision.
Des déplacements à vélo.
Du temps libre.
Deuxième veillée en soirée.



Jour 3 : Lundi 10 juillet

Des épreuves nautiques et des épreuves de précision.
Des déplacements à vélo.
Du temps libre.
Troisième veillée en soirée.



Jour 4 : Mardi 11 juillet

La grande finale avec des épreuves nautiques.
Des déplacements à vélo.
Le rangement du campement.
16h30 : La cérémonie de clôture avec la remise des prix.



Il n'est pas nécessaire de le repasser si vous avez déjà donné l'attestation aux animateurs.

ATTESTATION DE RÉUSSITE

Au test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique et voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.



Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Titulaire du diplôme :

- ☐ Titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS)
- ☐ Brevet d'Etat d'Educateur Sportif pour l'activité (BEESAN)
- ☐ Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)
- ☐ Représentant les autorités de l'Education Nationale dans le cadre scolaire

Dont le numéro est : Délivré le :/...../.....

Atteste que l'enfant :

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... à :

possède la capacité à sauter dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, nager sur le ventre (pendant 20m), franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou objet flottant.

Test défini à l'arrêté annoncé par le décret n°2011-16 du 20 septembre 2011 et pary au Journal officiel du 10 Mai 2012 relatif aux Activités physiques en ACM daté du 25 avril 2012.

☐ sans brassière*

Le test a été réalisé le :/...../.....

☐ avec brassière

☐ au centre nautique ☐ au plan d'eau de :

Fait à : le :/...../.....

Signature et tampon :

*Pour une attestation à la pratique d'activité en canyon, aqua rando...le test s'effectue sans brassière.